

LONDRES, le 16 octobre 1922

*A Son Excellence,*

*Le Gouverneur général en Conseil.*

Les sousignés, nommés représentants du Canada à la Troisième Assemblée de la Société des Nations, ont l'honneur de soumettre le rapport suivant:

L'Assemblée s'est réunie à Genève le lundi 3 septembre et a poursuivi ses travaux jusqu'au samedi 30 septembre. Les délégués canadiens ont assisté à toutes les séances.

Le travail de l'Assemblée se répartit entre six grands comités, comme suit:

Premier comité—Questions légales et constitutionnelles.

Deuxième comité—Organisations techniques.

Troisième comité—Réduction des armements.

Quatrième comité—Questions budgétaires et financières.

Cinquième comité—Questions sociales et générales.

Sixième comité—Questions politiques.

Le plan de distribution est disposé de telle façon que lorsqu'un pays a trois délégués, il peut être représenté dans tous les comités. Ainsi, M. Fielding faisait partie du Troisième Comité (Désarmement) et du Cinquième Comité (Questions sociales et générales). M. Lapointe est entré dans le Premier Comité (Questions légales et constitutionnelles) et dans le Sixième Comité (Questions politiques). M. Larkin a pris part au Deuxième Comité (Organisation technique) et au Quatrième Comité (Finance).

On a élu M. Fielding président du Cinquième Comité. Ce poste donnait droit à un siège au Bureau ou Comité général de l'Assemblée, composé d'un président, de six vice-présidents et des présidents des six grands comités mentionnés.

Bien qu'il n'y ait eu devant l'Assemblée aucun sujet d'une importance particulière pour le Canada, les différents comités ont étudié plusieurs questions d'un grand intérêt, et les conclusions adoptées par ces comités ont été rapportées à l'Assemblée qui a pris des décisions les concernant.

Par suite de l'initiative prise par un représentant du Canada aux réunions antérieures, l'ordre du jour de la Troisième Assemblée portait, de la part du Canada, la proposition de biffer l'article 10 du Pacte de la Société des Nations. Cette proposition avait été l'objet d'une attention considérable aux réunions antérieures, et l'on en avait ajourné l'étude à la Troisième Assemblée. Il n'appert pas que la proposition ait été bien accueillie par aucun groupe, dans l'Assemblée. Au contraire, elle a soulevé beaucoup d'opposition. Les représentants français se sont opposés avec une vigueur particulière à la suppression de cet article. Plusieurs des petites nations ont montré qu'elles voyaient dans cet Article une protection contre l'agression et, naturellement, n'approuvaient pas la proposition de le biffer. Comme la question était restée de l'an dernier sur l'ordre du jour, les délégués de cette année devaient décider de l'attitude à prendre à son sujet. Mais vu la profonde divergence d'opinions qui existait quant